

A photograph of a business meeting in a modern office. In the foreground, a man in a dark suit and tie is smiling and shaking hands with another man in a light blue shirt. In the background, other business professionals are visible, including a woman on a mobile phone and a man looking at documents.

**LA GOUVERNANCE
EN APPUI DE LA CROISSANCE**



www.cimr.ma

RETRAITE BIEN PRÉPARÉE, AVENIR ASSURÉ !

La Caisse Interprofessionnelle Marocaine de Retraite, plus connue sous le nom de C.I.M.R, est une Société Mutuelle de Retraite, soumise au contrôle de l'ACAPS (Autorité de Contrôle des Assurances et de la Prévoyance Sociale). Elle a été créée en 1949 par des chefs d'entreprise qui voulaient assurer une retraite sereine à leurs salariés, en partageant avec eux les fruits de la croissance

Sa vocation : Gérer un régime de retraite par répartition, au profit de ses affiliés.

Nonobstant un statut juridique peu contraignant, la CIMR a volontairement choisi de respecter des normes de gouvernance strictes, à l'exemple de celles applicables aux sociétés commerciales.

Ces normes sont en outre renforcées par des dispositifs de gouvernance spécifiques, dictés par la nature de son activité.

En effet, s'agissant d'un régime de retraite géré en répartition, un équilibre doit être observé entre les intérêts des affiliés et des allocataires, actuels et futurs, pour pouvoir servir aux uns et garantir aux autres une pension équitable, tenant compte de leurs contributions et des conditions économiques, financières, démographiques et actuarielles présentes et à venir.

Pour surveiller cet équilibre des intérêts et garantir la pérennité du régime, la CIMR s'est dotée de règles de gouvernance appropriées.

Par ailleurs, l'équilibre d'un régime de retraite étant également tributaire de l'optimisation des recettes, dont les revenus financiers peuvent constituer une partie importante, la CIMR a introduit, dans sa gestion financière, d'autres règles à même de lui garantir sécurité, efficacité, transparence et indépendance.



UN DISPOSITIF DE GOUVERNANCE QUI TROUVE SES SOURCES DANS LA RÉFORME 2003

La réforme 2003 de la CIMR a défini une série de mesures techniques permettant de faire face aux risques de déséquilibres et a adopté le principe de Pilotage qui lui permet de faire face à un environnement en constante évolution. Elle a de même instauré un système de gouvernance renforcé, couvrant tous les risques liés à son activité et notamment ceux spécifiques aux caisses de retraite.

La Gouvernance de la CIMR s'appuie sur des principes qui sont :

- Etablir des objectifs de gouvernance en identifiant les risques liés à la gestion de la Caisse et les principaux enjeux pour ses affiliés.
- Constituer des comités dirigés par des administrateurs pour veiller à la surveillance des risques et au respect des enjeux,
- Encadrer le fonctionnement des comités en les dotant de chartes et de règlements intérieurs et en les inscrivant, autant que possible, dans les statuts de la CIMR,
- Renforcer le travail des comités par la certification par des organismes indépendants,
- Assurer une communication transparente sur la gouvernance de la Caisse auprès de toutes les parties prenantes.



DES COMITÉS POUR SURVEILLER LES RISQUES ET ASSURER LE RESPECT DES ENJEUX

Afin d'assurer la bonne application des principes de gouvernance, la CIMR s'est dotée de comités spécialisés, issus du Conseil d'Administration et qui ont pour charge de valider les études et politiques élaborées par le management. Ces comités peuvent en cas de nécessité, s'adjoindre des compétences externes pour les assister.



Le comité de pilotage

Le Comité de Pilotage a été créé sur proposition du Conseil d'Administration, et entériné par l'Assemblée Générale Extraordinaire 2003 suite à l'instauration du principe de pilotage du régime et de suivi de la gestion financière.

Composé de membres du Conseil d'Administration, le Comité de Pilotage est actuellement composé de :

- **Monsieur Khalid CHEDDADI**, Président
Directeur Général
- **Monsieur Hassan OURIAGLI**, administrateur
CIMR et représentant la SNI
- **Monsieur Tajeddine GUENNOUNI**, administrateur
CIMR et représentant Marjane holding
- **Monsieur Jaouad CHEIKH LAHLOU**,
administrateur CIMR et représentant la CGEM

Le Comité de Pilotage est chargé de suivre en permanence l'équilibre du régime sur le long terme. Il diligente à cet effet toutes études qu'il estime nécessaires et peut requérir de la CIMR les moyens pour les réaliser. Ces travaux visent à :

- mener des études prospectives démographiques et financières ;
- produire toute étude ponctuelle à la demande du conseil d'administration ;
- confectionner les tables de mortalité d'expérience ;
- mettre à jour les coefficients techniques du régime (coefficients de prorogation et d'anticipation, coefficients d'âge, ...)
- réaliser la projection des ressources, des dépenses et de la réserve de prévoyance sur la durée décidée par le conseil d'administration, qui ne peut être inférieure à 40 ans ;
- établir, décrire et expliquer les écarts actuariels

constatés par rapport à l'étude prospective précédente ;

- soumettre des options d'évolution des paramètres au conseil d'administration et motiver les propositions ;
- proposer au conseil d'administration les valeurs des différents paramètres permettant l'équilibre du régime ;

Le comité de pilotage s'assure que les critères de pérennité réglementaires du régime, ainsi que ceux fixés par sa charte de pilotage, sont constamment respectés. Il propose au conseil d'administration toutes mesures de nature à sauvegarder la pérennité du régime.

La CIMR s'oblige, en cas de déséquilibre, à procéder à un ajustement des cotisations, des prestations ou de l'âge du bénéficiaire des prestations.

Le comité de pilotage élabore un bilan actuariel annuel du régime conforme au modèle fixé par l'ACAPS, comportant les indicateurs d'équilibre actuariel réglementaires, qu'il soumet au conseil d'administration. Le bilan actuariel est certifié par un actuaire indépendant, qui remet un rapport au conseil d'administration.

Les travaux du Comité de Pilotage sont régis par deux chartes :

* la « Charte de Pilotage » destinée à fixer les principes fondateurs de la gestion technique du régime à travers la réalisation annuelle du bilan actuariel,

* la « Charte Financière » destinée à fixer les principes et les missions de la gestion financière. Elle est complétée par un règlement financier.

Le comité d'audit et des comptes

La CIMR s'est dotée d'un Comité d'Audit nommé par le Conseil d'Administration qui a pour mission de s'assurer de la qualité du contrôle interne et de la fiabilité de l'information fournie aux adhérents et aux tiers.

Composé par des membres du Conseil d'Administration, il est constitué de :

- **Monsieur Marouane TARAF**A, Secrétaire CIMR et représentant la SOMED
 - **Monsieur Tajeddine GUENNOUNI**, administrateur CIMR et représentant Marjane holding
 - **Monsieur Jaouad CHEIKH LAHLOU**, administrateur CIMR et représentant la CGEM
 - Il examine avec l'assistance des commissaires aux comptes, les comptes annuels avant leur présentation au conseil d'administration;
 - Il veille à la qualité du contrôle interne et à la prise en compte des risques liés à l'activité de la CIMR;
 - Il statue sur toute contestation de radiation pour préjudice causé à la CIMR, conformément aux dispositions de l'article 5.4 des Statuts;
- Le comité des risques et des comptes adresse annuellement son rapport d'activité au conseil d'administration.

Le comité des nominations et des rémunérations

Le Comité des Rémunérations est une émanation du Conseil d'Administration. Il a pour mission d'assister le conseil dans ses fonctions relatives à la rémunération des cadres dirigeants, leurs conditions d'indemnisation éventuelles en cas de départ, la politique des avantages en nature pour

les salariés, y compris l'accession à la propriété ainsi qu'aux plans d'intéressement aux résultats et à d'autres questions liées à la rémunération.

Le fonctionnement du Comité des Rémunérations est régi par une charte validée par le Conseil d'Administration. Il est composé de :

- Madame Miriem BENSALAH CHAGROUN**, Vice-présidente CIMR et représentant la CGEM
- Monsieur Khalid CHEDDADI**, Président Directeur Général
- Monsieur Abdelmajid TAZLAOUI**, administrateur CIMR et représentant ONAPAR.



Le comité d'investissement

La gestion financière à la CIMR fait l'objet d'un audit externe de performance et de conformité au moins une fois tous les deux ans, avec remise d'un rapport au conseil d'administration.

Le comité d'investissement se réunit au minimum quatre fois par an et chaque fois que nécessaire à la demande du Président, en présence d'au moins trois de ses membres. Il a pour mission de :

- élaborer les choix stratégiques de la gestion financière dans le respect de la réglementation en vigueur et de la charte financière, les soumettre à la validation du conseil d'administration et superviser leur mise en oeuvre.
- élaborer l'allocation stratégique d'actifs sur la base d'études qu'il diligente au moins tous les 3 ans dans le respect de la réglementation en vigueur, et la soumettre à la validation du conseil d'administration.
- arrêter le règlement financier et veiller sur son respect par le management de la Caisse, valider la stratégie d'investissement et de désinvestissement ;
- prendre en charge le suivi des risques inhérents à la gestion financière et diligenter la rédaction du rapport annuel de gestion financière.
- statuer sur les demandes de suspension d'adhésion pour des difficultés financières passagères, conformément aux dispositions de l'article 7 des Statuts.

Il est composé de :

- Monsieur Khalid CHEDDADI, Président Directeur Général
- Monsieur Mohamed BENCHAABOUNE, administrateur CIMR et représentant la BCP
- Monsieur Tarafa MAROUANE, secrétaire CIMR et représentant la SOMED

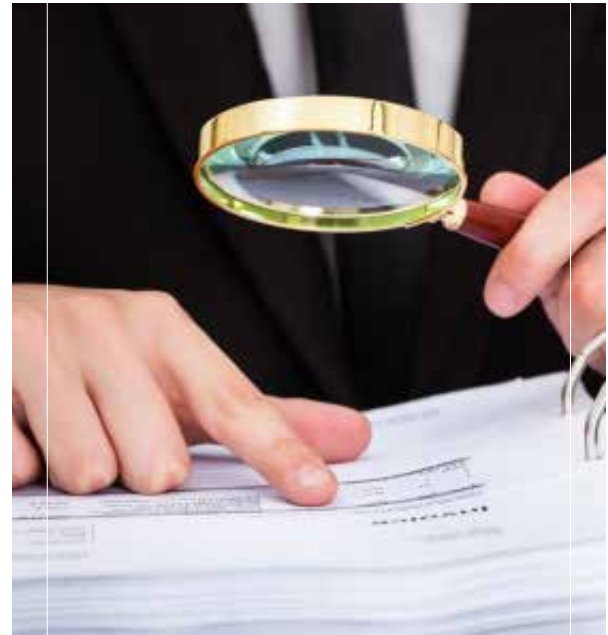


AUDIT ET CERTIFICATIONS POUR RENFORCER LE TRAVAIL DES COMITÉS

Des organes certificateurs indépendants sont sollicités pour certifier les comptes, le bilan actuariel et la gestion financière de la CIMR et permettre ainsi, à travers leurs conclusions et recommandations, la prise de décisions par les différents comités.

Ainsi, afin de s'assurer de la qualité et de la fiabilité de ses résultats, un audit annuel des résultats du bilan actuariel est réalisé par un cabinet international indépendant.

De même, les comptes annuels sont certifiés annuellement par des commissaires aux comptes.



UNE COMMUNICATION TRANSPARENTE DES RÉSULTATS

La CIMR s'est engagée dans une politique de communication volontariste et systématique pour que ses adhérents, affiliés et partenaires disposent des renseignements nécessaires pour juger si la caisse s'acquitte convenablement de sa mission. Elle se fait également obligation d'expliquer ses résultats actuariels et financiers aux parties intéressées.

Assurer une communication transparente des résultats de la CIMR est un des principes de la Gouvernance.

Ainsi, chaque année, dès lors que le Conseil d'Administration de la CIMR les communique à l'Assemblée Générale des adhérents, les résultats du bilan actuariel et les résultats financiers font l'objet d'une publication, sous forme d'annonce financière, dans des supports de presse arabophones et francophones.

Une conférence de presse est également organisée, à l'issue de chaque assemblée annuelle, afin de présenter ces résultats à la presse nationale.

Par ailleurs, une version éditée des résultats financiers et actuariels fait l'objet d'une large diffusion. Le rapport annuel est adressé à l'ensemble des adhérents et une synthèse des résultats est envoyée aux syndicats, associations professionnelles, partis politiques, membres du parlement, gouvernement, administrations ainsi qu'à la presse.

Enfin, le rapport annuel est proposé en téléchargement sur le site web de la CIMR.



Caisse Interprofessionnelle Marocaine de Retraite
100, bd Abdelmoumen - Casablanca
Tél.: 05 22 42 48 88 - Fax : 05 22 25 14 85

www.cimr.ma

Retraite bien préparée, avenir assuré !

